

**Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'AMER
tenue à l'Administration communale de Marsens
le 12 avril 2016 à 19'00 heures**

Présidence : M. David Macheret
Présents : Echarlens (3 voix) : M. David Jonin, membre du comité
M. Olivier Studer, délégué
Marsens (4 voix) : M. Norbert Vuarnoz, membre du comité
Mme Catherine Meys, déléguée
Invités : M. Gérald Savoy, fontainier
Excusés : M. Jean-Philippe Yerly, membre du comité
Secrétariat : Hélène D'Alessandro

Tractanda : **1. Procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2015**
2. Rapport de gestion
3. Comptes 2015 :
- Fonctionnement
- Investissements
- Approbation
4. Rapport du fontainier
5. Divers

M. Macheret, président, ouvre l'assemblée et salue les participants. Il donne la parole à Mme Catherine Meys qui, au nom de la commune de Marsens, souhaite la bienvenue et informe qu'une verrée sera offerte à la fin des assemblées. M. Macheret remercie Mme Meys et demande s'il y a des observations relatives à la convocation et l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, les délibérations se déroulent comme prévu.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2015

Ce procès-verbal était joint à la convocation ; il n'est donc pas lu.

M. Olivier Studer demande pourquoi, sous le point 3, il est mentionné que l'ACAPE facturera aux communes un montant de CHF xx.xx/habitant et non le prix réel ?

M. David Macheret explique que ce montant peut varier.

M. Olivier Studer relève que sous le point 5, il est précisé que la demande de financement du PIEP sera présentée lors de l'assemblée des comptes, donc cette assemblée, ce qui n'est pas fait.

M. David Macheret reconnaît que le comité a oublié de mettre ce point à l'ordre du jour. M. Sciboz avait fait une offre pour toutes les communes et on attendait que la commune de Sorens valide l'offre auprès du bureau Ribl, ce qui n'a été fait que dernièrement. Dès lors, cet objet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de gestion

M. Macheret, président, présente son rapport :

L'année 2015 fût une année assez calme, avec la mise en place et l'occupation d'un fontainier à 100% en finalité.

Les pertes sont en diminution, soit 3.61% contre 6.25% en 2014 et 36.33 en 2013, toujours grâce à la mise en place du système Lorno, ainsi qu'au suivi de notre fontainier.

Les analyses prouvent que l'eau est toujours conforme aux exigences légales et de plus de très bonne qualité du point de vue de la dureté.

Informations sur la qualité de l'eau :

Traitement :	Aucun
Nitrate :	5 mg /l (norme <40)
Dureté totale :	Entre 23 et 25° français (moyennement dure)
Bactériologie :	dans les normes
Provenance :	eau de nappe et sources
PH :	7,5

M. Macheret rappelle l'obligation d'annoncer la qualité de l'eau aux consommateurs.

Statistiques 2015

Les ventes d'eau s'élèvent à environ CHF 102'332.00.

Consommation 2015 :

- Eausud + ACAPE : 149'412m3

Eau non facturée en 2015 : 3.61%

Prix moyen du m3 d'eau acheté à Eausud : Fr. 0.66

Prévisions 2016 :

- Mise en place des nouveaux statuts et consolidation financière.
- Surtout réalisation du PIEP par l'AMER et par les communes.

Pour terminer son rapport, M. Macheret remercie tous les membres du comité, principalement MM. David Jonin et Norbert Vuarnoz qui ne seront plus présents lors de la prochaine législature, ainsi que le fontainier et la secrétaire-caissière pour tout le travail effectué.

Le rapport de gestion ne suscite aucune remarque.

3. Comptes 2015

M. Macheret commente les comptes 2015 également adressés aux délégués avec la convocation. Les points principaux sont :

Compte de fonctionnement

70.301.00 Frais de personnel	Les heures supplémentaires ne sont plus payées, elles sont remplacées.
70.311.01 Frais de remplacement de compteurs	Il n'y a plus rien de facturé dans ce chapitre. Les heures du fontainier sont comptabilisées dans les décomptes annuels des communes.
70.312.01 Frais d'électricité	Les acomptes étaient trop élevés : la différence a été déduite du décompte 2015.
70.315.00 Frais d'entretien et d'installation	Hinni – Lorno équip. Suppl. BH 14 Fr. 3915.00 Bull Jardin – rép. Fuite Fr. 3500.00
70.318.03 Frais bancaires	Frais clôture du compte de la Banque Valiant Fr. 500.00
70.436.03 Participation aux frais d'exploitation	Part de la commune de Vulruz aux frais d'exploitation du réservoir : Fr. 1300.00/an.

Au vu du résultat de CHF 57'094.95, le comité a décidé des écritures suivantes :

- Attribution à la réserve : CHF 40'000.00
- Amortissement supplémentaire : CHF 13'000.00

Le compte de fonctionnement 2015 se boucle dès lors avec les chiffres suivants :

Charges		293'279.70
Revenus		297'374.65
Bénéfice		4094.95

Rapport de la fiduciaire

M. le président donne lecture du rapport de la Fiduciaire Cuennet Sàrl qui a contrôlé les comptes 2015 en date du 23 mars 2016. Sur la base des vérifications effectuées, la fiduciaire est en mesure d'attester que :

- Les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.
- Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.
- La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis.

M. David Macheret demande s'il y a des questions ?

M. Jonin demande si les contrats d'entretien d'hydrantes avec Hinni sont liés à l'association ou à la commune ?

M. Macheret répond qu'ils sont liés aux communes et qu'il est conseillé de les renouveler, ce qu'a fait la commune de Marsens.

M. David Macheret soumet au vote les comptes de fonctionnement 2015 et le bilan au 31 décembre 2015.

Les comptes de fonctionnement 2015 et le bilan au 31 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Compte des investissements

70.660.00 & 661.00 Subventions fédérales et cantonales	Extourne d'une part des subventions reçues à l'ACAPE selon nouvelle clé de répartition donnée par M. Sciboz.
--	--

Le compte des investissements 2015, avant report au bilan, se boucle avec les chiffres suivants :

Charges	62'897.55
Revenus	-56'500.00
Différence	206'435.75

M. David Macheret demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, M. David Macheret soumet au vote les comptes d'investissements 2015 :

Les comptes d'investissements 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Renouvellement de la fiduciaire

M. David Macheret informe que le mandat de 3 ans de la fiduciaire Cuennet arrive à échéance. Il propose de maintenir la façon de procéder jusqu'à maintenant, à savoir de prendre la même fiduciaire que la commune de Marsens et l'ACAPE, ce qui permet à la fiduciaire de contrôler les comptes en même temps. La commune de Marsens va proposer à la prochaine assemblée communale de reconduire le mandat de la fiduciaire Cuennet pour 3 ans.

Cette proposition est acceptée par les membres présents. Le renouvellement de la fiduciaire sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués.

4. Rapport du fontainier

M. Gérald Savoy, fontainier, fait part du message suivant :

Le réseau de l'AMER est constitué de 12 km de conduite, de 32 vannes de réseau, de 7 purges et de 5 vannes de vidange, ceci sans les réseaux communaux.

Durant cette année, l'élaboration du dossier de l'HACCP et de son application a été une tâche importante.

Les travaux de remise en état du recouvrement du réservoir des Colonges sont enfin terminés.

Au réservoir des Roseires, la clôture entre la propriété de M. Bongard et le réservoir a été posée sur l'automne. Ces travaux marquent la fin des rénovations des réservoirs. Mais tous ne sont pas encore réalisés sur l'ensemble du réseau : il manque la chambre de Vaucens à déplacer à Fontanoux et le remplacement des vannes dans la chambre au Village à Echarlens vers le restaurant.

2015 fut une année contrastée au point de vu de la météo : un printemps pluvieux, avec un été et un automne très secs. Ces conditions posèrent passablement de difficulté de gestion des réservoirs.

Au mois de juillet, la sécheresse obligeait la commune de la Roche à suspendre ses livraisons d'eau à Pont-la-Ville. L'ACAPE dut faire face à une demande supplémentaire et conséquente.

Vu la situation, il s'imposait de mettre en place une restriction pour toutes les communes alimentées par l'ACAPE. Par souci d'équité et de solidarité, les communes alimentées par l'AMER ont été associées à cette restriction, malgré la possibilité d'alimenter facilement les deux villages par Eausud qui n'a pas mis en place de restriction. Depuis l'instauration de la restriction, soit le 23 juillet, la consommation sur l'AMER a diminué de 30% environ : merci aux communes d'avoir joué le jeu.

Des travaux de déplacement de conduite ont été réalisés à Marsens au quartier Crau Bovet : la conduite principale d'un diam de 240 mm en PE servant à l'alimentation du réservoir des Roseires a été déplacée sur 90 mètres. Ce déplacement a été nécessaire suite à une construction et l'ensemble de la conduite passait sous divers murs de soutènement. Ces travaux ont été pris en charge par la commune de Marsens.

Diverses fuites sont survenues, dont 3 à Marsens (2 sur le réseau communal et 1 sur le réseau AMER) et 2 à Echarlens sur le réseau communal, qui ont nécessité pas mal d'engagement, principalement celle survenue le dimanche 2 août lorsque tout le monde se trouvait en vacances. Une réparation provisoire a été effectuée et vers le 20 août, la réparation a été terminée par le remplacement d'environ 3 m de tuyau.

Les pertes sur le réseau de l'AMER ont passablement diminuées, ceci grâce au système LORNO, à un effort important dans les recherches et à la rapidité d'intervention pour réparer. Nous avons atteint un seuil raisonnable pour l'année 2015 de 3.61% de pertes. Ce taux est en dessous de la moyenne suisse qui se situe entre 5 et 15%. Un taux de perte à zéro est une utopie. Nous espérons que l'année 2016 soit dans la même fourchette, mais compte tenu de ce qui se passe, j'ai quelques soucis.

Le système d'écoute LORNO est tombé en panne le 27 novembre 2015. Nous avons déjà rencontré depuis août différents problèmes. Cette panne laissait transmettre les alarmes, mais il manquait le spectre qui définit la gravité du problème. Depuis le 21 décembre, plus aucune alarme ne nous parvenait. La maison Hinni a mis du temps pour réagir. Suite au départ du chef de projet, son remplaçant a eu du mal à prendre au sérieux le souci. Son manque d'expérience a fait, qu'en fin d'année, rien ne fonctionnait.

En décembre, du temps a été consacré à la modification de la gestion commande, ainsi qu'au relevé des compteurs pour la mise en route de l'alimentation de l'AMER par les puits.

Durant l'année écoulée 2149 heures ont été effectuées, soit :

AMER	:	538.25 h
ACAPE	:	633.50 h
LORNO	:	181.75 h
Marsens	:	368.25 h
Echarlens	:	203.50 h
Sorens	:	157.75 h
Autres	:	75.60 h (vacances)

Pour l'AMER, 16 échantillons ont été prélevés en 4 fois : les analyses sont dans les normes.

Le nombre d'alarmes quittancées a triplé par rapport à 2014, soit 43 dont 6 de nuits.

M. Gérald Savoy présente certains graphiques relatifs à son rapport.

M. David Macheret remercie M. Savoy pour son rapport détaillé, son travail et sa disponibilité. Il constate le peu de jours de vacances qu'il a pu prendre en 2015 et rappelle qu'il est important de mettre en place un remplaçant.

M. Gérald Savoy informe que la SSIGE et le Laboratoire cantonal feront à nouveau une séance d'information pour les nouveaux conseillers.

5. Divers

-

M. David Macheret remercie les membres du comité pour leur soutien et le travail fourni durant cette législature. Il remercie également le fontainier pour son travail et qui, grâce à sa disponibilité, lui rend la vie facile, ainsi que la secrétaire-caissière qui, comme le relève chaque année la fiduciaire, fait un travail que l'on peut mettre en exemple.

M. Gérald Savoy félicite le comité, particulièrement son président, pour les décisions qui ont permis de diminuer les pertes d'eau.

M. Macheret clôt cette assemblée à 19'45 h. en remerciant les délégués pour leur participation, l'intérêt et la confiance témoignés. Il remercie le Conseil communal de Marsens pour la mise à disposition de la salle et la verrée.

Vu et approuvé, le

La secrétaire :

H. D'Alessandro

Le président :

D. Macheret

PROVISoire